

L'EMBROUILLE EST DANS LE SAC !!!

La CPPNI du 26 mars était la première séance plénière de négociation sur la classification après les commissions techniques des 20 janvier et 6 mars 2024.

En réponse aux propositions de la CGT, la FNEMSA indique :

- Ne pas avoir de mandat pour une augmentation de la valeur du point.
- Refuser d'aborder à cette séance le dispositif de rémunération car impossible à étudier selon elle avant la réalisation des cotations.
- Être favorable à l'augmentation du nombre de degrés qui pourraient être vus lors de « points de rendez-vous ». Selon le document transmis aux organisations syndicales » elle proposera lors des prochaines commissions techniques « d'examiner les possibilités d'aménager le système d'accompagnement des carrières (degrés) selon les schémas plus conformes aux attendus des salariés et aux pratiques sociétales ».
- Refuser l'augmentation des points d'expérience. Par contre elle conserve les points d'expérience comme ils existent actuellement.

Les syndicats ont demandé que les « postes repère » fassent partie de la partie institutionnelle. La FNEMSA nous répond évasivement en nous disant que le local aura aussi son mot à dire sur ce sujet.

Postes repères, métiers, plages des métiers, postes de travail, briques, bilan de compétence, fiche de fonction, GPEC...

Les exemples de la FNEMSA sont loin d'être clairs.

La FNEMSA nous embrouille !!

Pour le système de cotation des métiers, la FNEMSA propose un système de 5 critères.

Après débat et une suspension de séance, 4 syndicats sur 5 souhaitent 6 critères. Seule la CFDT approuve la proposition des employeurs.

Nous serons donc sur 6 critères et 7 paliers.

Le remplissage du tableau pour fixer les métiers se fera par les RH des Caisses.

La CGT demande que les IRP locales soient associées à l'avancée des travaux par des informations régulières. La FNEMSA fera donc des communications rapides aux caisses.

Que c'est compliqué !!

Et dire qu'on n'a pas encore étudié les classes dans chaque métier, le système des « briques » qui doivent compléter les fiches métiers, ni encore la notion de primes !

Pour info, les briques seront définies et cotées institutionnellement.

Pour finir, la FNEMSA s'engage à nous faire passer au plus tôt des fiches métiers afin que l'on puisse y travailler avant la prochaine commission technique.

Lors de cette prochaine instance, nous étudierons famille par famille les postes repère et métiers. Cela risque de prendre du temps d'autant plus qu'il ne sera pas bouclé avant l'automne prochain. Il restera donc très peu de temps pour la rémunération.

Pour la CGT, le système de rémunération ne peut être survolé au dernier moment. Il doit commencer à être abordé à la prochaine commission technique.

Dans cette CPPNI, il n'y a pas eu d'avancée à proprement dit car aucun exemple concret ne nous a été présenté ce qui ne nous permet pas d'avancer dans ce projet de refonte de la classification.

Pour en savoir plus : <https://msainstitution.sharepoint.com/sites/GalaxieMSA-CGT>

